

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/09/21-11-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 21 septembre 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16 septembre 2021,

Considérant que les formations paramédicales intégrées à la faculté de Sciences Médicales et Paramédicales d'AMU (FSMPM) :

- Masso-kinésithérapie (depuis 2018)
- Pédicurie-Podologie (depuis 2019)

bénéficient d'un soutien financier de la Région ;

Considérant que la Région propose une aide financière supplémentaire pour l'année universitaire 2021/2022 et propose un tarif à 2 350 euros. Ce tarif s'entend hors droits d'inscription nationaux (DIN) et contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) ;

DECIDE:

OBJET : Tarifs des formations Masso-Kinésithérapie et pédicure-podologie pour la rentrée 2021

Le Conseil d'administration approuve les tarifs des formations Masso-Kinésithérapie et Pédicurie-podologie à compter de la rentrée universitaire 2021/2022, tels qu'annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille le 21 septembre 2021,

Président d'Aix Marseille Université



Avis favorable de la CFVU du 16 septembre 2021 Soumis à l'approbation du CA du 21 septembre 2021

PROPOSITION D'EVOLUTION DES FRAIS DE SCOLARITE POUR LA FORMATION DE PEDICURIE-PODOLOGIE A compter de la rentrée 2021/2022

A compter de l'année universitaire 2021 / 2022, tenant compte d'un soutien financier supplémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les frais de scolarité pour tous les étudiants en pédicurie-podologie sont fixés à 2 350 € par année d'étude, hormis les étudiants doublants pour lesquels les frais de scolarité sont ramenés à 1100 €. Ces frais de scolarité ne tiennent pas compte des DIN et de la CVEC qui sont à régler en plus.

Evolution des frais de scolarité de cette formation :

	Rentrée 2020	A compter de la rentrée 2021
Année 1	2 500 €	2 350 €
Année 2	Non existante	2 350 €
Année 3	Non existante	Non existante
Doublants	/	1100 €

Avis favorable de la CFVU du 16 septembre 2021 Soumis à l'approbation du CA du 21 septembre 2021

PROPOSITION D'EVOLUTION DES FRAIS DE SCOLARITE POUR LA FORMATION DE MASSO KINESITHERAPIE A compter de la rentrée 2021/2022

financier supplémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les frais de A compter de l'année universitaire 2021 / 2022, tenant compte d'un soutien scolarité pour tous les étudiants en masso-kinésithérapie sont fixés **à 2 350** € par année d'étude, hormis les étudiants doublants pour lesquels les frais de scolarité sont ramenés à 1100 €.

Ces frais de scolarité de cette formation, qui confère le grade de master, ne tiennent pas compte des DIN et de la CVEC qui sont à régler en plus.

Evolution des frais de scolarité de cette formation :

	Rentrées 2019 et 2020	A compter de la rentrée 2021
K1	2 500 €	2 350 €
K2	2 500 €	2 350 €
K3	2 500 €	2 350 €
K4	2 500 €	2 350 €
Doublants	1 100 €	1 100 €